

**FORUM DE DISCUSSION DES COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES DE GENÈVE****UNI-MAIL 12 MARS 2005****INTEGRATION : pour qui ? pour quoi ?  
Etat des lieux et perspectives d'avenir**

---

*Le forum est ouvert à 09h30 par Mme D. Amaro au nom de la Plateforme des communautés étrangères de Genève. Mme C. Hesse, médiatrice, présente ensuite le programme de la journée. Le matin sera consacré aux interventions des invités dans l'idée de créer le cadre général de ce qui sera discuté dans les ateliers l'après-midi. Une synthèse du travail de la journée interviendra en fin d'après-midi, avec des propositions finales.*

**Partie I - Expression de la plateforme****I.1 Mme Awa N'Diaye, représentante des quatre membres élus de la commission consultative sur l'intégration à Genève et présidente de l'association Espace Afrique active dans la diaspora africaine à l'ONU.**

Mme N'Diaye dit son honneur et son plaisir de souhaiter la bienvenue aux participantes et participants. Elle tient à remercier tout particulièrement les représentants de la Commission fédérale des étrangers à Berne et le délégué du BIE d'avoir soutenu moralement et financièrement la tenue de ce forum d'expression que tout le monde a appelé de tous ses vœux. Ce sera l'occasion d'accompagner la politique d'intégration dans le canton de Genève et de relever avec ses autorités les défis qu'elle représente en tentant de répondre de manière constructive à certaines questions. Au sortir de cette journée d'échanges, il y aura lieu de faire des suggestions sur la place des populations migrantes dans la vie des cités d'accueil et donner ainsi la voie à suivre avec les représentants des mouvements et associations qui ont élus les quatre membres dans l'organe consultatif de l'intégration dans le canton. Il est désormais évident qu'il s'agit d'une nouvelle ère de l'intégration. Ce qui fait la différence par rapport aux précédentes, c'est son ampleur et son extension mondiale. La migration est un phénomène naturel qui n'a pas d'âge. Les gens quittent le pays pour toute sorte de raisons, pour échapper à un danger ou pour améliorer des conditions d'existence. Un deuxième problème essentiel est celui de l'intégration. L'émigration et l'intégration sont des défis que beaucoup de communautés doivent relever dans ce 21<sup>ème</sup> siècle. Beaucoup de pays développés s'intéressent à la façon d'intégrer les émigrants mais il faut tout d'abord répondre à deux questions. La première concerne le moment où il convient de commencer à intégrer les émigrants. La deuxième consiste à se demander ce à quoi les émigrants ont droit. Ce sont en fait des membres à part entière de la société avec les droits et privilèges qui en découlent. L'intégration est le fruit de décisions politiques délibérées, la loi votée en juin 2001 par le Grand Conseil avec la mise en place du Bureau de l'intégration en étant un exemple. Ces décisions politiques exigent parfois des adaptations difficiles dans les populations d'accueil.

L'expérience montre que trois enseignements sont bénéfiques de part et d'autre. Le premier est qu'il faut commencer à intégrer les émigrants le plus tôt possible et ne pas en faire des temporaires permanents qui risqueraient de vivre longtemps en marge de la société d'accueil. Le deuxième enseignement est qu'il faut trouver la manière de mettre les émigrants en contact avec la population locale. C'est l'occasion de saluer au passage une initiative de Genève qui est venue se joindre à une initiative européenne et qui est « la fête de l'immeuble » ou « la fête des voisins ». Elle aura lieu cette année, le 31 mai 2005, organisée par la Ville de Genève. Le troisième enseignement est qu'il faut offrir aux émigrants la possibilité de devenir membres citoyens à part entière et les encourager dans ce sens.

Mme N'Diaye termine son exposé en souhaitant un excellent échange à la hauteur des espérances de celles et ceux qui sont venus entamer le dialogue pour la recherche de solutions adéquates à des préoccupations urgentes.

***1.2 M. Cremonte, représentant de la Plateforme, Président de l'Association chrétienne des travailleurs italiens, professeur dans le secondaire et auteur de plusieurs publications sur le bilinguisme et l'histoire des Italiens à Genève.***

M. Cremonte rappelle en préambule que Mme N'Diaye a été élue à l'occasion des premières assises de l'intégration qui se sont déroulées le 11 janvier 2003 et ceci en vertu de l'art. 11, al. 2 de la loi sur l'intégration des étrangers votée en juin 2001, entrée en vigueur en septembre de la même année. Avec la création du BIE, ce fut une étape fondamentale pour deux raisons. D'une part, elle a marqué la réalisation du travail accompli par toutes les forces autochtones et étrangères visant à une prise en charge renforcée de l'Etat en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des étrangers de Genève. D'autre part, cette votation a paru comme étant l'expression concrète de la volonté des autorités étatiques de favoriser la participation des élus à l'intégration et à l'accueil des émigrants et de mettre en place de dispositifs.

Les quatre membres élus à la Commission consultative se sont rendus compte concrètement des attentes au quotidien des étrangers vivant à Genève pour être réellement leurs représentants et du besoin de rencontrer régulièrement et sur le terrain les différentes associations de migrants. La loi ne prévoyait pas ce lieu de rencontres. La plateforme des communautés étrangères de Genève est donc née pour répondre à cette exigence. Elle regroupe des membres collectifs et des membres individuels intéressés au problème de l'intégration des étrangers. En favorisant un lien entre les différentes communautés étrangères de Genève mais aussi une coordination de leurs efforts, tout en assurant et en respectant les buts des associations, la plateforme aspire à être considérée comme un interlocuteur privilégié par toutes les structures étatiques et associatives incluses dans le processus de l'intégration de la population étrangère de Genève.

Un règlement interne, voté le 30 août 2004, régit la plateforme et prévoit les organes principaux. L'assemblée qui se déroule mensuellement réunit tous les membres de la plateforme et ses organes décisionnels qui traitent de façon participative les questions en cours et met en place les groupes de travail. Il y a ensuite des séances de suivi au sein d'un organe coordinateur qui se compose d'un ou d'une coordinateur (trice) et d'un ou d'une secrétaire. Un comité financier s'occupe des finances. Le point fort de la plateforme est le forum des communautés étrangères, rassemblement consultatif très large qui se tient une fois par année. Les travaux de la journée permettront de découvrir l'esprit qui anime la plateforme engagée en faveur d'une intégration positive dans le contexte local. Il s'agit aussi d'un processus constant d'évolution qui doit se réaliser dans un climat de valorisation des différences, du respect réciproque et de la confiance mutuelle.

### **I.3 M. Karl Tipenauer, représentant de l'organisation du forum, président de l'Association pour le développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes.**

M. Tipenauer souligne en préambule que les orateurs qui l'ont précédé ont abordé des questions fondamentales concernant la problématique de l'intégration dans ce pays. Il se contentera pour sa part d'émettre la position de la plateforme en ce qui concerne le concept du forum. Celui-ci s'inscrit dans une logique de droits et libertés au profit d'individus qui ont quitté volontairement ou non leur pays d'origine à la recherche d'un mieux-être pour eux-mêmes et leur famille. Cela implique la nécessité d'offrir à l'étranger la garantie d'une condition d'existence adéquate, d'une intégration progressive et la jouissance des droits dans le respect et la dignité.

Au cours des exposés et des débats, le forum abordera les thèmes centraux en la matière, tous les droits et devoirs des migrants, les motivations sur l'adaptation, les nouvelles conditions de vie dans le pays d'accueil, le perfectionnement technique, la formation professionnelle et/ou universitaire si nécessaire, la disponibilité de l'éducation pour les enfants. D'autre part, l'étranger doit être encouragé à préserver son identité, ses traditions et certaines de ses coutumes afin que son intégration ne se confonde pas avec l'absorption totale dans sa nouvelle communauté, ce qui signifierait un rapport socioculturel à sens unique, sans la contribution humaine du migrant à l'assimilation de la population du pays d'accueil.

### **I.4 M. G. Montano, Président de la Maison Kultura, travailleur social**

M. Montano rappelle que le forum a d'abord la particularité d'avoir son suivi assuré puisque la prochaine réunion de la plateforme des communautés étrangères de Genève aura lieu le 24 mars prochain. C'est donc un processus qui est lancé et qui va se poursuivre. Une deuxième caractéristique est qu'il s'agit d'un forum qui est construit entièrement à partir du terrain. Cela fait plusieurs mois que la plateforme y travaille et en discute. Certaines discussions ont déjà avancé, d'autres vont s'ajouter. La troisième caractéristique est que le forum est interactif et participatif. Des dispositifs sont prévus, au niveau de l'organisation, pour permettre à chacun de s'exprimer. L'idée est que personne ne reparte sans avoir dit ce qu'il pense. Enfin, le forum se réalise car il répond à une volonté du terrain. La Maison Kultura est présente sur le terrain depuis plusieurs années et elle va continuer de l'être.

### **I.5 M. H. Cardona, représentant des collectifs travailleurs et travailleuses sans statuts légaux et représentant au comité régional du syndicat.**

*« Il y a une année, plusieurs personnes sans statut légal sont mortes dans l'attentat à Madrid et six heures après, un petit homme avec une moustache et vêtu tout de noir, avec un vulgaire opportunisme politique, les régularise. A leur mémoire, va notre engagement pour que les travailleurs sans droits, ceux qui font aussi l'Europe, puissent un jour vivre dans la dignité ».*

Aujourd'hui, M. Cardona dit son honneur de parler au nom des travailleurs et travailleuses sans statut légal, c'est-à-dire au nom d'hommes et de femmes qui n'existent pas. Comment parler d'intégration lorsqu'on n'existe pas ? Voilà un défi. Lorsque la société dans laquelle vous vivez et travaillez ne vous accepte pas et ne cherche qu'à vous rejeter, comment s'intégrer, comment vivre ensemble lorsque l'autre ne veut pas de vous ? Exploités comme travailleurs, fragilisés par l'absence d'un statut légal et montrés du doigt par des phraséologies détestables, destinées à anéantir leur condition humaine (clandestin...sans-papiers...illégal...) qui minent le vivre ensemble et ensuite on leur demande d'être intégrés ! L'intégration ne passe-t-elle pas d'abord par l'acceptation de l'autre ?

Les sans-papiers passent leur vie à brouiller les pistes pour qu'on ne les repère pas, à raser les murs pour qu'on ne les remarque pas. Chaque attente à un arrêt de bus devient source d'angoisse. Ils évitent certains quartiers de la ville à cause de la présence policière. La peur de la police, la peur de l'expulsion ne les quitte jamais. Et on ose leur parler d'intégration ? Est-ce qu'on intègre des traqués et des exclus ? Ils vivent et travaillent à Genève souvent depuis de longues années. Ils font partie intégrante du marché du travail et contribuent à l'économie de ce canton. Nombre d'entre eux paient les assurances sociales et les impôts. Ce sont des travailleurs corvéables à merci qui, pour survivre, doivent toujours être assistés, soit pour avoir accès à un appartement, à un téléphone, à un travail, pour un matriculaire, un vélomoteur, etc. Pour se protéger, le seul moyen qui leur reste est d'être individualistes et égoïstes. Il est très difficile de leur demander de savoir vivre ensemble.

Le credo des sans-papiers n'est pas « Je pense donc je suis », c'est « Je travaille donc j'existe ». Lorsqu'ils quittent leur travail, ils laissent derrière eux des maisons propres, des personnes âgées soignées, des bébés langés, des bâtiments construits, du linge repassé et des bureaux nettoyés. Mais le comble de l'injustice, le comble de l'hypocrisie survient le jour fatidique où ils sont contrôlés, arrêtés puis expulsés. Ce jour là, ils quittent ce « pays d'accueil », cette ville des « droits de l'homme » avec, dans la poche, la sanction ultime, une amende de plusieurs milliers de francs. Pourquoi ? Pour avoir travaillé sans autorisation ! Et après, on leur parle d'intégration.

Face à cette hostilité intolérable, les sans-papiers ont décidé de s'organiser pour revendiquer leur place dans cette société. Ils refusent les ghettos. Ils ont compris que pour se faire entendre, il fallait être nombreux, qu'il fallait sortir du circuit mono culturel auquel ils sont habitués, laisser de côté leur individualisme et le « chacun pour soi » et qu'il fallait lutter ensemble pour la reconnaissance de leur travail et de leurs droits. Le Collectif des travailleurs et travailleuses sans statut légal a donc décidé de prendre sa destinée entre ses mains pour devenir l'exécutant de sa propre intégration. La solution, ils l'ont cherchée en faisant partie des espaces associatifs et syndicaux. Ils sont membres de différentes associations, le FIMM, la Maison Kultura, la Plateforme des Migrants, la Picum, Tierra incognita, le Collectif du 14 juin, le Forum social suisse, le Collectif de soutien aux sans-papiers, le Comité régional du groupe d'intérêt migration et économie domestique du syndicat Unia. C'est à travers elles qu'ils feront entendre leur voix pour qu'enfin on les écoute.

La proposition du Conseil d'Etat de réglementer le travail de l'économie domestique est un premier signe concret de cette écoute qu'il attend depuis si longtemps. En attendant une éventuelle régularisation, aujourd'hui, les enfants des sans-papiers ont juste le droit de finir l'école obligatoire pour devenir demain des travailleurs précaires. Si, un jour, les personnes travaillant dans l'économie domestique sont régularisées, elles devront rester cinq ans dans le même secteur. Les sans-papiers se sentent comme une caste, comme intouchables.

La question posée est la suivante : Intégration pour qui ?

Les sans-papiers font tout pour s'intégrer mais derrière les belles paroles prônant l'intégration, le vivre ensemble et l'importance du mélange des cultures, ils doivent faire face à l'apartheid à la manière helvétique. Ils sont prêts à occuper une place dans cette société. Qu'on leur donne une chance d'exister pour eux-mêmes, sans dépendre des autres c'est-à-dire des personnes ou organisations qui sympathisent avec leur cause. Pour une politique migratoire et d'intégration sérieuse et cohérente, il faut que les politiciens en finissent avec cette hypocrisie et aient enfin le courage de transformer le nombre 200'000, en êtres humains.

## **Partie II – La parole aux invités**

### **II.1 M. Robert Cuénod, délégué à l'intégration – BIE**

M. Cuénod exprime en premier lieu ses sincères remerciements pour l'avoir convié à prendre la parole dans ce premier forum organisé par la plateforme des communautés étrangères. Tout au long de cette année, il a pu voir, avec les quatre élus à la Commission consultative, combien le travail a été difficile et laborieux mais aujourd'hui, c'est la réussite d'une équipe de personnes volontaires et motivées. De fait, ce forum permet à la plateforme des communautés étrangères de Genève de remplir son rôle et de servir de lien entre les représentants élus à la Commission consultative et les représentants des communautés étrangères à Genève. Le BIE a besoin de cet interface qui œuvre dans un esprit positif et constructif.

Le thème de la journée « Intégration : pour qui ? pour quoi ? pourrait être complété par « avec qui » et « comment » car ces questions doivent être abordées. L'intégration ne se décrète pas, c'est un long processus qui engage toutes les parties dans le temps et dans un mouvement réciproque avec la communauté d'accueil qui doit s'ouvrir. En effet, la communauté d'accueil a une responsabilité importante dans ce processus d'intégration. Cette dernière doit faire l'objet d'une politique générale. Au niveau fédéral, c'est le point d'interrogation et il y a eu de nombreux débats sur cet objet au Conseil national, de la révision de la loi fédérale sur l'asile aux bilatérales et à la révision de la loi sur la naturalisation. Toutefois, force est de constater qu'il n'y a pas de coordination de manière transversale, dans la politique fédérale, entre ces différentes lois. Il y a eu une volonté du Conseiller fédéral, Chef du Département de justice et police, de fusionner l'Office des migrations et intégration (IMES) avec celui des réfugiés. C'est certes un moyen mais c'est surtout mettre la charrue avant les bœufs. On peut dès lors dire haut et fort qu'il manque une politique fédérale en matière d'intégration des étrangers. Il y a hélas un repli sur soi d'une Suisse frileuse et c'est très dommage.

Fort heureusement, un travail très important est réalisé par la Commission fédérale des étrangers. Son président, M. Francis Matthey, fait le maximum, autant que ses moyens le lui permettent, pour développer une politique d'intégration sur l'ensemble des 26 cantons. La commission fédérale des étrangers pousse les cantons à légiférer autant que possible sur l'intégration. Aujourd'hui, deux cantons ont une loi sur l'intégration, Neuchâtel et Genève. La Commission fédérale des étrangers souhaite que dans chaque canton il y ait, soit un représentant de la politique fédérale d'intégration, soit un délégué à l'intégration. Une conférence des délégués à l'intégration se tiendra la semaine prochaine. Il reste à espérer qu'elle prendra position par rapport à la lutte contre le racisme et la discrimination.

Les communes doivent également faire avancer les choses. Zurich et Lausanne travaillent dans ce sens mais il y a encore beaucoup de chemin à faire. Genève qui s'appuie sur son passé a mentionné la pluriculturalité dans la loi. C'est une des composantes de la société genevoise dans la mesure où depuis plus de quatre siècles, il y a plus de 30% d'étrangers à Genève. Cette culture genevoise se traduit aussi par le fait qu'à Genève, sur les 400 000 habitants, les deux tiers ont un parent directement étranger. C'est donc dans un processus d'intégration réciproque, communauté d'accueil et communauté étrangère, dans le respect de l'identité culturelle, que la loi est un acquis par rapport à la période antérieure. La communauté d'accueil doit s'ouvrir à la différence qui fait parfois si peur et qui pourtant est si riche. Comment Genève aurait-elle pu accueillir les organisations internationales si elle n'avait pas construit cette histoire de la pluriculturalité ? C'est aussi ce que les étrangers ont apporté depuis quatre siècles. Le BIE est persuadé que le combat de repli sur soi qui est trop souvent identifié au niveau fédéral est un combat perdu d'avance. Dans le cadre de la mondialisation qui n'est pas, fort heureusement, qu'économique, les flux migratoires sont inévitables. Il faut que la Suisse s'ouvre plus activement à l'autre. Genève le fait et on peut en être fier mais il y a encore beaucoup de travail à réaliser.

Les communautés étrangères doivent travailler aussi à tisser des liens, à établir des réseaux entre elles et également avec la communauté d'accueil. On le sait aussi, c'est au quotidien que l'intégration se fait et c'est d'ailleurs le thème de la journée de l'intégration. Le BIE ne peut rien faire sans que le dialogue soit instauré avec les communautés étrangères. Il pense notamment à tous ceux qui, sur le terrain, pendant tant d'années, se sont investis à construire cette intégration et ont permis que la loi sur l'intégration aboutisse. Le BIE tient à marquer sa reconnaissance à toutes ces associations, que ce soit l'association Suisses-Immigrés, Pluriels, Accords et autres qui ont fait un travail considérable pendant des décennies. Il y a également le rôle des communautés étrangères et en particulier la Maison Kultura qui est à la base de la création de la plateforme. Il faut aller à la rencontre les uns des autres, unir ses forces et travailler ensemble. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir un regard critique vis-à-vis de la problématique de l'intégration qui aujourd'hui, manque à Genève. C'est précisément l'objectif du forum de pouvoir élaborer à la fois des propositions et aborder des problèmes concrets, les interpellier de manière constructive pour faire avancer les choses. Le 24 avril, la communauté genevoise aura à se prononcer sur deux objets « J'y vis, j'y vote ». Le BIE les défend et espère que les communautés étrangères auront non seulement le droit de vote mais aussi d'éligibilité. Ce serait une première suisse. A l'avenir, le BIE souhaite ancrer son action sur le terrain par une présence régulière lors d'événements tel que le forum, afin de pouvoir intervenir et aborder très concrètement, les questions qui se posent pour telle ou telle communauté, groupe ou association. Il souhaite mettre en place des soirées thématiques et avoir un certain nombre de projets pour mieux implanter l'intégration dans le quotidien. Il souhaite également mettre sur pied des groupes pérennes de travail avec les acteurs directement concernés, l'ASCOLA, les propriétaires immobiliers etc., sur les thèmes qui touchent l'intégration de manière centrale, le logement, la santé, l'emploi, la formation et toute forme de discrimination et de racisme.

En conclusion, M. Cuénod exprime ses vœux pour une fructueuse journée de travail et espère retrouver tout le monde lors de la journée de l'intégration à Genève le 30 avril prochain.

## **II.2 M. Claudio Micheloni – FIMM Suisse**

M. Micheloni souligne l'importance de la présence du FIMM Suisse, non seulement pour la présentation de la charte de l'intégration mais également pour le projet en cours de forum national. Le FIMM est né en 2000 suite à la décision de Mme Ruth Metzler, Conseillère fédérale en charge à l'époque du Département de justice et police de placer la Commission fédérale des étrangers sous la coupole de la Police des étrangers. La sortie de ce conflit qui a duré une année a été la création d'une commission d'intégration des migrant(e)s en Suisse et l'engagement du Conseil fédéral de reconnaître cet organe et de le soutenir financièrement. C'est l'occasion pour M. Micheloni d'évoquer son passé de membre de la communauté italienne, depuis quarante-cinq ans et le besoin d'avoir une organisation qui parle au nom des Italiens. Actuellement, septante-deux nationalités sont présentes au sein du FIMM mais le problème est lié au fait qu'il est centré à Berne. Sa composition est liée aux communautés et non aux territoires, d'où la difficulté d'être présent dans la politique cantonale. C'est la raison pour laquelle un projet a été lancé en vue d'une organisation sur le plan régional. En effet, on parle d'intégration en Suisse mais il faudrait plutôt parler d'intégration dans les « Suisse », alémanique, romande et italienne. Cela ne simplifie pas vraiment le travail mais le processus est en cours. Le 9 avril prochain, une rencontre aura lieu avec le FIMM Tessin et une tournée des autres cantons va être entreprise dès l'automne.

Le FIMM Suisse a contribué à la campagne menée le 26 septembre 2004 pour une naturalisation facilitée. Suite au résultat de la votation, une rencontre nationale a été organisée à Berne à laquelle ont participé des représentants des partis politiques sur le thème : « Quelle politique d'intégration après le 26 septembre ? Au vu du maigre succès de ladite manifestation, il a été décidé d'organiser les assises nationales qui auront lieu le 23 avril prochain. Ce sera l'occasion de présenter la Charte de l'intégration en Suisse.

La Charte a comme objectif d'essayer d'écrire un document dans lequel cinquante-deux représentants de nationalités différentes, vivant dans ce pays, se reconnaissent. Ce n'est ni un projet, ni un programme. Ce sont des principes, l'identité des communautés étrangères avec leur vision de l'intégration qui devrait se construire. Le 23 avril, ont été invitées plus de mille personnes clés : tous les conseillers nationaux, les gouvernements cantonaux, les bureaux des universités, de l'information, les partis politiques, tout ce qui fait la vie politique et sociale de ce pays. Il y a eu déjà beaucoup de réponses positives. Un principe a été exprimé, soit qu'un être ne peut pas être illégal au travers d'une loi raciste ou xénophobe. Le discours est donc clair et la participation de l'ensemble des forces politiques est garantie, y comprise l'UDC avec laquelle le FIMM a eu des échanges de lettres. Les syndicats seront également présents ainsi que le monde de l'information et de la communication puisque le patron des télévisions suisses a organisé une réunion de préparation des assises qui se tiendront à Lucerne.

En ce qui concerne le rôle des délégués à l'intégration, M. Micheloni rappelle l'importance de la régionalisation. Genève est un canton privilégié alors que dans certaines villes ou certains cantons, les personnes engagées dans le processus de l'intégration n'ont qu'un engagement de l'ordre de 20% à 30% pour faire ce travail. Ce sont les organisations qui font le reste. A Genève, le 24 avril prochain, il est à espérer que le résultat de la votation « J'y vis, j'y vote » sera positive. C'est dans le domaine du possible puisque la dernière votation sur cet objet était loin d'être catastrophique.

En conclusion, une poésie revient sans cesse à l'esprit de M. Micheloni :

*ricominciare ! ricominciare ! ricominciare !*

### **II.3 Me Minh Son Nguyen, Docteur en droit, Chargé de cours à l'UNIL**

Me Nguyen dit son plaisir de voir que les communautés étrangères du Canton de Vaud ont collaboré pour organiser cette journée et parler d'un thème important qui est l'intégration. Il est lui-même en terre étrangère mais il est vrai qu'il se sent bien. L'intégration de l'étranger est un thème qui est devenu incontournable dans toutes les discussions relatives à la politique migratoire. D'innombrables travaux ont été accomplis en sociologie ou en anthropologie et même les humoristes ont traité ce sujet ! Comme toujours, les juristes sont les derniers à se pencher sur un thème, celui de l'intégration. Il n'est pas lui-même l'exception. Compte tenu des thèmes abordés, il souhaiterait faire part de quelques réflexions de type juridique sur les thématiques suivantes : quelle est la réalité juridique de l'intégration ? Est-il possible de concevoir un droit de l'intégration respectueux de la dignité de l'étranger ?

En ce qui concerne la réalité juridique de l'intégration, il s'agit ici de déterminer comment cette dernière est traitée en droit. Me Nguyen a fait le choix du droit positif, le droit fédéral. C'est important car l'application du droit de l'intégration affecte directement la situation juridique de chaque étranger sur ce territoire. Il a pris les différents textes normatifs et il a essayé de voir ce qu'il en est de l'intégration. Ses constats sont les suivantes :

- Il existe deux définitions juridiques de ce qu'est l'intégration. C'est donc un concept juridique indéterminé dans le jargon des gens qui font du droit administratif et qui peut générer des situations scabreuses. Par contre, il existe une ordonnance sur l'intégration des étrangers qui ne définit pas ce qu'est l'intégration mais qui fixe les objectifs. On nous dit que cela doit favoriser la compréhension réciproque entre les populations suisses et étrangères, faciliter leur coexistence, familiariser les étrangers avec leur lieu d'attache ou créer des conditions propices à l'égalité des chances afin d'intégrer les étrangers à la vie en société. Ce sont des buts tout à fait honorables et généreux.

- Parmi les normes examinées, il faut distinguer celles qui parlent de l'intégration collective et d'autres qui parlent de l'intégration dans une dimension individuelle. Par exemple, les normes qui parlent de l'intégration collective figurent à l'article 25 a sur le séjour et l'établissement des étrangers. Il est question de l'encouragement de la Confédération à l'intégration sociale des étrangers. Il existe également une disposition, à l'art. 1 sur la limitation du nombre des étrangers qui prévoit l'intégration des travailleurs et résidents étrangers. S'agissant de l'intégration dans une dimension individuelle, certaines dispositions parlent d'une aptitude à s'intégrer lorsque l'étranger veut vivre en Suisse. On mentionne aussi une exigence de qualification, de spécialisation. Dans le cadre de la révision de la loi sur les étrangers, on limite, dans le temps, le regroupement familial des enfants. Par exemple, si l'enfant a plus de 14 ans, le regroupement familial doit se faire dans le délai d'une année, parce qu'il est dit que cela pose des problèmes d'intégration si les enfants arrivent à un âge trop avancé. Il existe aussi une disposition dans la loi sur les étrangers qui prévoit une obligation de participer à un cours de langue, à un cours d'intégration. L'intégration est donc une condition pour pouvoir obtenir des papiers suisses.
- D'autres normes existent notamment en ce qui concerne le requérant d'asile. S'il est sans papiers et qu'il veut être régularisé, il doit être intégré, nous dit la circulaire Metzler. Dans sa pratique d'avocat, Me Nguyen a eu l'occasion de défendre plusieurs situations. Si le requérant d'asile remplit toutes les conditions de la circulaire Metzler, on répond à Berne que ce n'est pas une intégration exceptionnelle qui justifie une exception au-dessus de la limitation. Le requérant d'asile dont la procédure dure plus de quatre ans peut obtenir une admission provisoire, s'il est intégré à un point tel qu'un renvoi le placerait dans une situation de détresse personnelle. Ici, on fait à nouveau appel à l'intégration. Et lorsque l'étranger a une admission provisoire et qu'il veut obtenir un statut plus stable, c'est-à-dire le permis B, on demande encore qu'il s'intègre. S'il veut devenir Suisse, la loi sur la nationalité dit qu'il doit être intégré à la communauté suisse pour obtenir la nationalité par la voie ordinaire ou facilitée. Que se passe-t-il alors si l'étranger n'est pas intégré ? C'est typiquement un système de siège éjectable avec une possibilité de renvoi si les étrangers ne sont pas intégrés.
- L'intégration est donc utilisée de différentes manières, soit pour admettre un étranger en Suisse, soit comme un critère pour qu'il puisse passer d'un statut à un autre, le statut ultime étant la nationalité. Alors, pourquoi l'intégration ? Pour limiter le nombre des étrangers. Ce n'est pas par hasard si l'intégration figure dans l'ordonnance sur la limitation du nombre des étrangers. On dit qu'il n'y a pas de politique fédérale sur l'intégration, mais oui, il y en a une, mais c'est malheureusement celle-là. Et c'est également une intégration qui sert à sélectionner et à poser des obstacles. Il y a donc une étrange dichotomie dans les normes relatives à l'intégration. Il y a celles qui parlent de la compréhension réciproque, de la coexistence sur la base de valeurs communes, mais quand on examine des normes de valeur décisives, on constate qu'au nom de l'intégration, on élabore un système kafkaïen composé d'innombrables obstacles. Au nom de l'intégration, on sélectionne la main d'œuvre en disant que la main d'œuvre non qualifiée, c'est un étranger à problème en matière d'intégration. Comment voulez-vous vivre ensemble dans ce système qui instrumentalise l'intégration ?
- Par ailleurs, l'aptitude à s'intégrer est là pour limiter le regroupement familial. Où est le lien entre cette norme qui arbore l'intégration et la compréhension ? Enfin, un autre constat s'impose, à savoir que les normes qui viennent d'être présentées s'adressent réellement aux ressortissants des Etats tiers (hors des accords bilatéraux). Ce ne sont pas essentiellement des ressortissants de l'Union Européenne qui composent plus de 60% des étrangers en Suisse. Elles ne sont donc pas applicables aux ressortissants des pays de l'Union Européenne en raison de l'article 2 de la convention européenne qui prohibe toute forme de discrimination.

- Intégration pour qui ? Si on y regarde de plus près, le droit suisse au plan de l'intégration ne se caractérise pas par l'ouverture. Il est marqué par un réflexe de défense contre ce qu'on appelle la surpopulation étrangère. Les normes précitées déclinent l'intégration dans un catalogue d'obstacles que l'étranger doit surmonter pour pérenniser son statut. Il ne faut donc pas se leurrer. C'est essentiellement sous cet angle que l'intégration est perçue. Me Nguyen avoue qu'il a lui-même de la peine à retrouver la compréhension et la réciprocité des chances dont il a été question. Le constat juridique qu'il vient de dresser n'est donc pas très réjouissant. Est-il possible de concevoir une autre intégration ? En l'état actuel des choses, on s'achemine inéluctablement vers la confirmation d'une conception instrumentalisée de l'intégration. Cependant, il ne cessera lui-même de se battre pour une intégration respectueuse de la dignité de l'étranger. Le plus beau texte de la Constitution fédérale prévoit à son article 7 le respect et la dignité de tout être qui vit sur le territoire. Ceci est valable pour les sans-papiers également et il doit être le pilier de toutes les discussions liées à l'intégration des étrangers. Il convient donc que l'on se débarrasse de toutes ces normes qui font offense à l'intégration et qui ne contribuent pas à la promotion du vivre ensemble. Il faut que l'Etat intervienne de manière active, ouvre ses institutions pour qu'il y ait une véritable intégration. Il s'agit de aussi de faciliter la nationalité suisse, de régulariser les sans-papiers et d'accroître l'accès des étrangers aux administrations. Autrement dit, il faut agir sur la structure de l'Etat et non pas faire le catalogue des obligations à imposer aux étrangers.

En conclusion, Me Nguyen exprime sa satisfaction qu'il y ait des journées pour permettre aux communautés étrangères de dire ce qu'elles pensent de l'intégration.

#### **II.4 M. Dogad Dogoui, Afrikagora – Intégration par le Haut**

M. Dogoui souligne que l'association Afrikagora est née en 1999 et regroupe aujourd'hui 166 membres. Elle est présente dans dix-huit villes en France et à Bruxelles. Elle est dirigée par quatre entrepreneurs qui ont des spécialisations dans les domaines politique, économique et culturel et qui ont choisi de s'engager dans l'intégration de tous ceux qui ont un lien avec l'Afrique, que leurs racines datent de dix, quinze jours ou quatre cents ans. L'Afrique s'étend de Casablanca à Johannesburg, ce qui signifie que les gens originaires du Maghreb sont des Africains aussi et sont donc membres de cette association. Afrikagora pense que la meilleure méthode pour réussir l'intégration pour ceux qui viennent d'ailleurs ou qui sont nés sur le territoire mais de parents venant d'ailleurs, c'est l'aspiration à s'élever socialement dans la société. Il y a donc une volonté à prendre sa place et le thème du jour « pour qui ?, pour quoi ? » pourrait être complété par « par qui ? ». Ceux qui viennent d'ailleurs doivent être les premiers vecteurs de leur propre intégration. L'envie, l'ambition, la détermination passent par des combats qui sont l'école, l'emploi et la participation à la chose publique.

M. Dogoui est arrivé en France à dix-sept ans en provenance de la Côte d'Ivoire. Il a actuellement quarante et un ans, est Français depuis 1992, marié et père de quatre garçons. C'est en se rendant à l'étranger qu'il se rend compte que les choses ne vont pas si mal mais cela ne signifie pas qu'il faut arrêter de se battre. En France, le débat sur l'intégration a été relancé, il y a quelques années, d'abord parce que c'était au départ un semblant de volonté politique du gouvernement national de centralisation. Un haut conseil de l'intégration a été créé mais il a fallu attendre une dizaine d'années pour qu'il s'occupe de cette question de façon manifeste. C'est une instance gérée par le Haut et qui regarde comment évolue l'accueil et l'intégration des personnes migrantes en France. Son rapport annuel montre du doigt les dysfonctionnements. Une Haute Autorité a été ensuite créée par décret pour la lutte contre la discrimination. Pourquoi ? Parce qu'en France, dans le débat intégration / assimilation, le concept d'intégration suppose que tout le monde soit concerné par la question, que l'on soit noir, blanc ou arabe. C'est une manière de placer le débat sur le terrain juridique, sur le terrain de l'égalité du droit.

Aujourd'hui, les droits civiques sont quasiment tous acquis pour tout citoyen du territoire même s'il y a un droit spécifique de l'étranger. C'est le cas aussi en Suisse. Ce qui n'est pas réglé aujourd'hui, ce sont les droits économiques et sociaux. C'est l'égalité des chances et de traitement. Ceci vaut pour tout un chacun mais il y a souvent des handicaps particuliers pour ceux qui viennent d'ailleurs. A côté de cette Haute autorité et de ce Haut Conseil à l'intégration, à l'instigation des associations de migrants, a été créé le FORIM. Celui-ci a très vite été marqué par des choix et orientations politiques. Afrikagora milite pour que les associations de la base, les organisations de la société civile soient des organisations discutant avec le monde politique, débattant avec le gouvernement mais étant en dehors de toute appartenance politique. Le FORIM est très efficace dans l'organisation des structures mais il s'est trouvé confronté à l'appartenance politique. Or, le problème est de s'assurer la pérennité en étant présent sur l'ensemble de l'échiquier démocratique, dans le respect de l'autre, sans tomber dans le risque du choix de l'appartenance qui peut être un frein à l'évolution et à la pertinence des actions et des réflexions.

Quelqu'un a mentionné l'intégration positive. C'est en fait la seule manière pour que cette intégration prenne sa place dans la société. Il faut qu'elle puisse partir de la base et de ceux qui sont concernés par le travail de la plateforme. C'est celle qui permet aux étrangers de dire : voilà la place que nous voulons dans ce pays, voilà les raisons pour lesquelles nous la voulons. Quand on parle des sans-papiers, on devrait dire que personne n'est sans papiers mais que ce sont les papiers qui ne sont pas reconnus. Donc, c'est à ceux-là mêmes qui sont concernés de se battre pour faire reconnaître leurs droits et pour insister sur leur intégration dans le débat public et à leur choix dans la société. Afrikagora a choisi de se consacrer à l'intégration économique, c'est-à-dire dans le champ de l'emploi, de l'économie et de la politique parce qu'elle pense que tout citoyen doit avoir une place entière dans la société. L'école, la formation, représente le premier stade. Il est vrai que les parents migrants manquent souvent d'ambition pour leurs enfants alors que l'on sait qu'il existe des potentiels et des compétences particulières parmi les populations étrangères. L'ambition d'Afrikagora est d'essayer de pousser les parents à être ambitieux pour leurs enfants et de s'investir dans le choix des carrières, des métiers. L'un des problèmes est qu'il existe encore cet appel au retour. On trouve des parents qui, après plus de trente ans dans le pays d'accueil, pensent toujours au retour. Etant dans un lieu de passage, ils n'ont pas su mettre l'investissement, s'enraciner et cela dessert leurs enfants. Afrikagora s'efforce de démontrer qu'il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin et l'objectif est de trouver sa place dans la société, dans l'économie et dans la vie politique. Le plus important est de regarder ce qui se passe là où on vit pour pouvoir tirer parti des actions et faire des propositions. La mondialisation, c'est aussi des idées, des solutions, des exemples et il faut que l'on puisse s'en servir pour être de plus en plus pragmatique, plus incisif. C'est se remémorer la phrase de Nelson Mandela : « *Faire pour nous sans nous, c'est faire contre nous* ».

## **II.5 M. Hyppplite Keder, SANQI (Service d'aide aux Néo-Québécois et Immigrants)**

M. Keder dit son plaisir d'assister à la naissance de ce bébé dont la venue a été annoncée au-delà des frontières de la Suisse, depuis l'Europe jusqu'à l'Amérique. D'entrée de jeu, il apprécie les propos de sympathie et félicite chaleureusement les organisateurs de ce forum sur l'intégration. Le Québec connaît une plateforme sur l'intégration depuis bientôt vingt ans. Il en est l'un des fondateurs étant lui-même originaire de Haïti. L'intégration est un processus complexe dont les indicateurs objectifs sont l'accès aux services, à l'emploi et ensuite la participation citoyenne, soit la participation à la vie du pays d'accueil. Le Québec mise sur la citoyenneté contrairement au Canada qui mise sur le multiculturalisme. C'est un pays d'immigrants où le concept veut que tous les gens qui sont dans ce pays soient des citoyens qui forment un seul pays. Lorsqu'il est arrivé en Suisse, il a entendu parler d'étrangers. Au Québec, il se serait fait vertement remettre à l'ordre s'il avait dit qu'il était étranger après plus de trente ans de vie là-bas. Les Québécois sont très sensibles à cette notion. Ils veulent que tous les individus sur le territoire du Québec se considèrent comme des Québécois. Quand les gens commencent à se considérer comme des étrangers, ils se sentent au contraire insultés.

L'intégration comporte également des indicateurs subjectifs, l'autonomie, le renforcement des capacités individuelles, la reconnaissance, le sentiment d'être accepté et reconnu par la société d'accueil et le sentiment d'appartenance. Le SANQI est donc régi par des principes fondamentaux auxquels il est très attaché qui sont l'accessibilité pour tous en fonction des besoins, la responsabilité, la fierté, le service axé sur la clientèle. Ses interventions vont dans le sens de l'autonomie de la personne réfugiée ou immigrante dans une société qui se définit comme démocratique, pluraliste, laïque et qui reconnaît le pluralisme religieux ainsi que la diversité des langues. Dans les principes fondamentaux figurent également la liberté, le respect des choix individuels ainsi que la liberté d'opinion. Dans la concertation avec les réfugiés et les immigrants, le SANQI privilégie la collaboration et la coopération, une approche interculturelle inscrite dans un mouvement social et autonome. Il a également une vision de l'intégration multidimensionnelle qui est aussi bidirectionnelle, graduée et continue, mais l'intégration est individuelle et doit être encadrée. L'aspect multidimensionnel suppose un processus où toutes les dimensions sont collectives : la dimension linguistique qui est la langue parlée, la dimension économique qui assure au migrant son statut de citoyen à part entière en fonction de ses compétences professionnelles. Elle est aussi sociale parce qu'elle va de pair avec la reconstruction des tissus sociaux.

Etre immigré c'est être déraciné. On crée ainsi des conditions pour donner naissance à d'autres venus, à d'autres valeurs. On recrée une micro-société dans un pays pour pouvoir mieux faire avancer les dossiers. La présence des migrants répond à ce qu'on appelle un besoin démographique. Tous les pays développés pensent à ce besoin là. La présence immigrante permet au pays d'accueil de garantir les programmes sociaux, une qualité de vie à ses propres citoyens. Lorsque M. Keder est arrivé au Québec, en 1962, la proportion était de dix-sept jeunes pour payer la pension d'une personne âgée. Actuellement elle est de sept. Ce déficit démographique va mener à l'élévation de l'âge de la retraite à soixante-sept ou soixante-huit ans, comme c'est le cas déjà aux Etats-Unis. Donc le fait de faire venir des jeunes pour travailler dans le pays va permettre de garder un certain standard de vie.

L'intégration nécessite non seulement l'engagement de la personne réfugiée mais également celui de l'ensemble de la société d'accueil. Elle doit se faire au quotidien en s'intégrant au travail, à la vie sociale, aux valeurs démocratiques et aux valeurs sociétales. Si l'intégration est totale, la personne aboutit à un siège électoral. C'est bien cela l'ambiance dans laquelle se déroulent les choses actuellement au Québec. Plusieurs facteurs influencent le processus d'intégration : l'âge, la classe sociale, le contexte d'immigration, le parcours migratoire, les réalités de la vie familiale, le statut des réfugiés et immigrants. En partant de chez soi, on va chercher la vie ailleurs sans savoir ce qu'elle réserve. Il y a toujours des surprises parce qu'il y a des gens qui perdent leur classe sociale, certains au contraire s'élèvent dans l'échelle sociale du pays d'accueil. L'intégration n'est donc pas vécue de la même manière par tous. En cela, le SANQI a la responsabilité d'être fiable et honnête par rapport à l'information donnée. La table de concertation qui a été mise sur pied il y a vingt-cinq ans réunit une soixantaine d'organisations. Elle rencontre régulièrement le gouvernement du Québec pour négocier à chaque fois le plan quinquennal de l'intégration qui comporte la garantie de mise en application des politiques ainsi que le financement des organisations. L'intégration doit être encadrée par le gouvernement et les gens de la société d'accueil. Au Québec, on ne dit plus qu'on vient d'ailleurs mais on parle des nouveaux Québécois, d'où le terme de Néo-Québécois. Parler des étrangers est certes une manière de voir les choses mais il serait souhaitable que l'on entende bientôt parler des « Nouveaux Suisses ». En ce qui concerne les principes fondamentaux, le premier auquel le SANQI est attaché est celui de l'accessibilité pour tous en fonction des besoins, c'est-à-dire indépendamment du statut d'intégration ou de la durée du séjour dans le pays d'accueil. Cet aspect doit être mis en relation avec la complexité de l'application du processus d'intégration. Deux autres principes reposent sur la valeur d'équité et sur la valeur de diversité. Ces principes fondamentaux se retrouvent dans la Charte du Québec, votée en 1975, qui est aussi la Charte du Canada. On peut la consulter sur le site internet : [www.mrci.gouv.qc.ca](http://www.mrci.gouv.qc.ca)

M. Keder souligne également que l'intégration est un processus multidimensionnel qui touche toutes les dimensions de la vie collective. La langue parlée, dimension clé, assure une stabilité à l'immigrant de participer en tant que citoyen et citoyenne à part entière mais cela ne doit pas éclipser les autres moyens d'intégration. L'intégration au Québec s'est faite par étape. Il y a trente ans, il n'y avait aucun service destiné aux migrants. Les gens travaillaient comme ils le pouvaient et se cherchaient une niche. Le Québec n'était pas au summum de ses capacités d'accueil pour les migrants car il était en pleine ébullition. Il a fallu négocier avec le gouvernement québécois et également celui du Canada puisqu'il existe actuellement une organisation fédérale qui subventionne à 50% les projets de la province du Québec. Le SANQI existe depuis trente ans avec comme objectif d'aider les Néo-Québécois et les migrants à trouver du travail pour éviter qu'ils vivent de l'aide sociale. Il offre des conseillers en emploi et met les met en contact direct avec des employeurs dans leur domaine de compétences. La mission du SANQI est également de fournir des services aux personnes avec le statut de réfugiés, de faciliter l'immersion professionnelle et d'avoir un programme de formation pour les jeunes de minorités visibles au Québec. Ce programme permet notamment à des ingénieurs diplômés de l'étranger de trouver rapidement un travail qui correspond à leurs compétences. Ils peuvent bénéficier d'une formation encadrée qui est menée en partenariat avec l'Université de Montréal, le ministère de l'éducation du Canada et celui du Québec. Au niveau du conseil en emploi, le SANQI fait surtout de l'information sur le fonctionnement du travail au Québec et au Canada. Il aide à préparer les CV et joue le rôle de référence vis-à-vis de l'employeur. Il fournit également une information sur l'immigration, les permis de travail, les droits de la personne au regard de la charte. Cette cohérence et continuité entre la théorie et la pratique est assurée par l'existence de valeurs que non seulement le milieu des immigrants mais également celui du gouvernement doivent être prêts à mettre en œuvre. Me Nguyen a parlé de l'attitude en Suisse à l'égard des immigrés. Il ne faut pas être inquiet, la situation était la même auparavant au Canada. Ce sont au contraire des éléments qui doivent inciter à agir. Il a également retenu les propos de M. Cuénod sur le fait de s'ouvrir à la différence. Il y a à peine un mois, le slogan au Québec était : « Vive la différence ! ».

### **Partie III – Débat**

Avant d'ouvrir le débat, Mme Hess souligne que malgré le constat de M. Cuénod que la Suisse est frileuse et repliée sur elle-même, ce n'est pas non plus un bloc homogène. On parle de a trois cent cinquante organisation. Les gens travaillent énormément et consacrent beaucoup d'énergie à essayer de fissurer ce bloc de repli sur soi. Le forum d'aujourd'hui en est la preuve. Il y a également beaucoup d'initiatives qui ont été adoptées et les communautés ont l'énergie de faire entendre leur voix et d'ouvrir la voie à une société nouvelle qui les accueille.

Un représentant de l'association des migrants africains souhaiterait faire part d'un point qui lui tient à cœur. Un problème fréquemment rencontré est celui du financement pour survivre. Une association comme celle qu'il représente récuse les critères comme ceux de la CFE dans le sens où l'on perçoit les migrants comme des gens qui peuvent contribuer avec leurs ressources dans le processus d'intégration. Elle estime au contraire que l'on pourrait trouver d'autres sources de financement sur le plan de la formation. Les migrants ne sont pas seulement demandeurs mais également porteurs de ressources, de valeurs qu'ils veulent partager avec la société d'accueil.

Mme Hess rappelle que ce genre de propos sera précisément discuté dans les groupes de travail.

M. Joseph Apedo, représentant du FIMM, souhaiterait attirer l'attention sur le fait que l'on a tendance à oublier, dans le processus de l'intégration l'esprit du siècle des lumières selon lequel tout homme qui existe et vit dans un lieu doit avoir les mêmes droits que ceux qui y sont à ce moment-là. Mais le monde a été séduit par les romantiques, qu'ils soient Allemands ou Français, et qui ont travesti l'égalité ou l'égalisation des droits pour tous. Le problème de l'intégration, c'est aussi la question des papiers. La différence existe dans les pays respectifs, dans les propres cultures de chacun. Les organisations associatives, membres de la société civile ont donc le droit d'être présentes, comme tous les autres.

Un autre participant se félicite au contraire que dans les organisations on commence à avoir l'état d'esprit des français qui savent que dans leur corps social il y a des étrangers, des jeunes de tous les horizons. Il faut saluer leur initiative et non pas seulement l'esprit des lumières.

Un membre de la Maison Kultura souhaiterait s'adresser à M. Cuénod et à M. Micheloni. Même s'il admire le travail qui est fait, il observe néanmoins que la Suisse est en Europe le seul pays qui délivre 7 ou 8 permis de séjour. Comment peut-on s'intégrer dans un pays où l'employeur ne peut pas engager un homme qui a un permis de trois mois ?

M. Cuénod partage ce constat. Il est vrai que la politique fédérale est restrictive, avec une tendance à un repli sur soi et un manque d'ouverture réelle à l'égard de l'étranger et d'une intégration respectueuse de chaque individu à qui on donne des responsabilités et que l'on traite de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire national.

Une représentante du collectif de soutien aux travailleurs sans statut légal s'adresse à M. Hyppolite Keder. Quel est le temps d'attente au Québec pour un travailleur sans-papiers pour obtenir des droits civils ? Par ailleurs, y a-t-il des mouvements de soutien ?

M. Keder explique qu'un employeur qui engage quelqu'un sans qu'il soit en possession d'un numéro de sécurité sociale est dans l'illégalité. Le processus pour obtenir un statut de réfugié prend à peu près dix-huit mois. Auparavant, il fallait attendre environ cinq ans et il devenait impossible de gérer ces situations. Actuellement, le gouvernement a procédé à de nombreuses naturalisations mais les lois d'émigration sont devenues plus strictes. Si la personne vient d'un pays où elle craint pour sa vie, elle peut entrer dans un processus plus rapide. Si le pays d'origine est en guerre, cela peut prendre deux ans. Les personnes qui sont sans statut légal sont aidées, soit elles ont un permis de travail, soit elles reçoivent une aide sociale.

Un participant fait remarquer que la religion est un facteur qui pose problème pour l'intégration. Il a toutefois l'impression qu'il est moins fort au Québec qu'ailleurs.

M. Keder ne pense pas que le problème de la religion soit moins fort au Québec. Il se pose quotidiennement. Hyppolite Il n'est pas nécessairement moins fort. C'est un problème qui se pose quotidiennement, également au Canada et qui a pu être géré au travers de la Charte. Lorsqu'une plainte est déposée pour des questions de religion, elle est déférée à une commission qui mène une enquête. Si elle s'avère exacte, la commission est habilitée à mener des négociations entre la victime et l'organisation qui a commis la faute. Les communautés religieuses coexistent pacifiquement ensemble, exceptée dans certaines écoles. Par exemple, la communauté juive a ses propres écoles privées et elle a refusé toute subvention.

Une participante s'adresse également à M. Keder. Serait-il possible, au vu d'une immigration qui concerne 120 millions de personnes au travers des cinq continents de partir de l'expérience canadienne et de proposer une charte internationale sur le droit au travail, au logement et à l'éducation ? Partout, on pourrait dire : « Bienvenue chez nous ! », avec les mêmes obligations et le mêmes droits.

Mme Amaro rappelle que la plateforme a souhaité être formée par les cinq continents dans le but de ne pas avoir une intégration par région mais dans le monde. A la fin de la journée, une déclaration sera adressée aux autorités qui traitent de la migration dans le canton de Genève. C'est une première étape et il faut commencer par le local.

M. Keder souligne que la migration est une question de besoin. Le pays qui fait rentrer des migrants a des besoins à combler. Il y a aussi la question de l'intégrité et de la protection du territoire, en vertu du droit international. C'est la charte des Nations Unies qui s'occupe de cette question. La mondialisation se fait d'elle-même, les continents se rapprochent et se parlent. Dans ce sens, c'est une politique qui repose sur quelque chose. Il existe également la convention de l'ONU sur ces questions mais ce sont des rapports de nation à nation.

Une représentante de l'Association des étudiants congolais à Genève souhaiterait faire part d'une préoccupation qui touche directement la vie des étudiants, de ceux et celles qui ont le permis B et qui concerne le regroupement familial. A l'heure actuelle, il est exclu pour les étudiants étrangers de faire venir les membres de leur famille. Or, la présence de la famille est un facteur important pour l'encouragement aux études. Il serait souhaitable que cet aspect soit pris en compte dans les discussions futures.

Un représentant de l'association des Philippines à deux questions à poser, l'une à M. Cuénod et l'autre à M. Keder. Ne serait-il pas possible d'imaginer une intégration pour les gens qui ont un statut transitoire, c'est-à-dire de leur donner la mobilité de rentrer dans leur pays et de revenir par la suite ? Au Québec, serait-il concevable d'avoir des modèles qui ne soient pas uniquement influencés par la culture anglophone ?

M. Cuénod estime que le processus d'intégration doit permettre aux personnes d'être en harmonie avec l'ensemble de la société, avec ses valeurs, son organisation, etc. En ce qui concerne la possibilité de repartir dans le pays d'origine, il a connaissance de nombreuses personnes qui se sont bien intégrées et qui ont tissé des liens sociaux. Elles ont tenté de repartir mais ce fut échec parce qu'elles ne se sentaient plus vraiment chez elles. La réussite d'un retour doit être certainement lié à la possession de nouveaux outils de travail.

M. Keder voit deux dimensions dans la migration, d'une part le respect de certains droits, d'autre part, le partage des valeurs que prône le pays d'accueil. S'agissant de la culture anglophone, il s'agit d'une question de choix, le Québec ne partageant pas forcément les visées sur le plan fédéral du Canada.

M. Micheloni souhaiterait que l'on distingue la question de l'émigration en Suisse et de la réalité des sans papiers de la pratique des Québécois qui est plus restrictive en matière d'accès. La position du FIMM Suisse est très claire, à savoir la régularisation générale des sans-papiers. Le problème de l'intégration ne se situe pas au seul niveau des autorités ni à celui des dirigeants de partis. A titre d'exemple, le parti de M. Blocher a besoin du problème de l'intégration, il l'instrumentalise en quelque sorte car si la politique d'intégration atténue les difficultés qu'il peut y avoir entre les communautés étrangères et la population suisse, son perron électoral va se réduire. Les autres forces politiques qui se déclarent ouvertes à l'intégration ont-elles aussi une peur bleue de le déclarer haut et fort et d'en faire un thème de débat.

M. Micheloni insiste sur le fait que les organisations et associations doivent ainsi, soit être capables de discuter entre elles – et c'est le but des assises –, soit se confronter à des thèmes concrets de politique de tous les jours. C'est précisément la raison pour laquelle des organisations suisses sont présentes ce jour, de même que des ONG et non pas seulement des organisations étrangères. Le FIMM a l'intention de mener une campagne dans les petites communes de Suisse alémanique où il y a un très haut taux de votes anti-étrangers. L'objectif est d'être présent sur le terrain par des micro-actions.

M. Keder rappelle également que le Québec n'est pas arrivé dans la situation qu'il connaît aujourd'hui sans autre. Il y a eu deux opérations d'envergure, l'une qui a consisté à régulariser toutes les personnes en situation illégale, l'autre où des régularisations ont été opérées au niveau des migrants. Il y même eu une opération spéciale en 1980 qui a permis la régularisation des tous les Haïtiens en situation illégale.

Un participant félicite l'organisation du forum. Il estime pour sa part que l'intégration se situe, d'une part du côté de la société d'accueil et d'autre part, de la société migrante. Ne serait-il pas possible que les migrants de ce pays se posent la question dans le sens de dire : « Ne demandons pas trop ce que le pays fait pour nous mais demandons-nous ce que nous faisons pour le pays d'accueil ». C'est très important de savoir ce qu'on apporte dans un pays. Dans ce sens, le Canada ouvre la voie puisqu'on parle des nouveaux Québécois. En second lieu, les associations et les ONG en Suisse devraient être plus visibles. C'est ce que l'association qu'il représente fait elle-même auprès des autorités. Enfin, il serait également souhaitable que les migrants de ce pays aient un esprit solidaire.

Un participant s'adresse à M. Cuénod pour savoir s'il pense que la loi sur l'intégration de ce canton doit évoluer. Estime-t-il équitable que dans la commission consultative, il n'y ait que quatre étrangers sur dix-neuf membres, ce d'autant plus que la proportion des communautés étrangères à Genève représente plus de 40% de la population active ?

M. Cuénod rappelle que la loi sur l'intégration est le fruit d'un travail sur le terrain de trente ans. Il n'en demeure pas moins qu'elle doit faire l'objet d'une évaluation et c'est à ce titre que l'ensemble des acteurs concernés seront consultés et feront part de leurs remarques et critiques. Il appartiendra ensuite au Gouvernement et au Parlement de mettre en œuvre les recommandations qui en ressortiront. Il convient également de rappeler que la loi date de juin 2001. C'est très jeune par rapport au processus à la fois sociologique et politique et il faut laisser un peu de temps pour que l'ensemble des moyens et des dispositions se réalisent.

Un participant a le sentiment, en entendant le représentant du Québec, que les étrangers sont déjà extrêmement bien assimilés et qu'il n'y a plus de problèmes. Il ne pense pas pour sa part qu'il n'y ait plus personne sans statut légal au Canada. En second lieu, la loi d'intégration est discriminatoire puisqu'elle s'adresse puisqu'elle fait la différence entre Portugais, les Espagnols, etc. qui sont européens et les autres qui sont extra-européens.

M. Keder tient à préciser qu'il n'a jamais dit qu'il n'y avait pas de problèmes au Canada. Il a présenté la plateforme du Québec qui consiste à discuter et négocier avec les élus. Par ailleurs, si le Québec ne connaît pas le terme « sans papiers », il les appelle les illégaux. Ce n'est qu'une question de terminologie qui varie d'un pays à l'autre.

*Mme Hess remercie tous les intervenants ainsi que le public pour leur participation. La séance est levée à 12h20*

## Partie IV – les ateliers

*L'après-midi, dès 13h30, est consacrée au travail en atelier. Les groupes sont réunis à 16h30 pour présenter la synthèse de leurs réflexions et propositions.*

### Groupe I – Motifs de départ

*Rapporteur : M. Ibrahima Guissé, doctorant en sociologie et assistant de recherche à l'IES*

Il existe de multiples raisons de départ, objectives, subjectives, psychologiques, politiques et économiques qui s'imbriquent l'une dans l'autre. Le groupe composé d'une vingtaine de personnes a fait en quelque sorte une thérapie collective des questions ouvertes et il a constaté qu'il est difficile de faire une typologie. Il a recensé d'abord des motifs d'ordre politique (absence de liberté dans le pays d'origine), économiques (déséquilibre Nord-Sud), manque de débouchés et de perspectives professionnelles, d'ordre socio-psychologique, le mariage, par exemple. Le groupe a essayé de mettre en rapport ces motifs avec les décisions à venir et de voir dans quelle mesure ils pouvaient être liés à la question de l'intégration. Au plan des motifs politiques, on parle en Suisse d'étrangers « Ausländer » qui n'ont pas le droit de vote, ni le droit d'être élus. Le groupe a suggéré de penser à faciliter la citoyenneté des étrangers et de faire en sorte de valider leurs diplômes leur évitant ainsi de refaire une partie de leur parcours. Il propose également une politique d'information claire au niveau des structures sociales et des lois ainsi que la possibilité de réduire l'attente d'obtention de permis B. Le seul point de discorde a porté sur ce que certains ont appelé l'encouragement à la discrimination positive ressentie comme une frustration.

### Groupe II - Structures d'accueil et institutions sociales

*Rapporteur : M. Antoine Frammery, animateur à l'université albanaise*

Le groupe a bénéficié de témoignages de gens sur le terrain, à l'Hospice général par exemple. Le constat est qu'il manque un lieu central d'accueil qui permette d'aiguiller, d'informer, où les migrants, quelles que soient leurs conditions, puissent s'adresser. Le groupe a constaté que les immigrants, quant il faut s'adresser à une autorité, ont peur de perdre leurs acquis. Il y a d'une part la fragilisation du migrant qui arrive et, d'autre part, un manque de reconnaissance de son parcours, de sa souffrance dans son pays d'origine où il a souvent subi la destruction de sa culture, de sa vie sociale. Les étrangers sont aussi rangés par catégorie de permis, ils ont des droits et devoirs différents, des statuts différents, ce qui crée un important clivage. On peut pas dans cette situation parler d'égalité de chance auprès des entreprises. Il y a également des problèmes d'accompagnement sur le marché de l'emploi dans la mesure où il n'y a pas de structures spécifiques.

Les propositions du groupe sont les suivantes :

- 1) L'office cantonal de la population ne donne pas une véritable aide à l'étranger alors qu'il est le premier contact. Il serait judicieux qu'il puisse remettre une brochure avec des adresses, les droits et devoirs des immigrants, les assurances, les écoles, etc.
- 2) De la part des immigrants, certains d'entre eux entendent l'intégration comme une insulte, ils ont peur de changer leur mode de vie. Il conviendrait de concevoir la brochure comme un souhait de bienvenue et créer également une structure d'accueil gouvernementale qui regroupe toutes les compétences de l'aide, culturelle, scolaire, sociale, etc., portée par l'Etat et les associations qui doivent travailler en commun et qui reconnaissent cette souffrance, à l'arrivée.

- 3) Les associations ne travaillent pas assez en réseau. Elles manquent d'efficacité. Il faudrait essayer de personnaliser l'aide. Ceci s'adresse aux travailleurs sociaux pour que l'effort se fasse dans le sens de relais de l'information.

### **Groupe III - Le choc culturel**

*Rapporteur : M. Carlos Leon, docteur en psychologie*

Le groupe composé de sept participants est parti du constat que le choc culturel est différent, selon le type de migration, parfois volontaire, parfois forcé. La discussion a été centrée sur un aspect important, celui des stéréotypes. La personne qui arrive est sans le savoir porteuse d'un stéréotype parce qu'elle est noire, latino, parce qu'elle vient du sud et elle subit une discrimination forcée dans le sens où ce n'est pas elle qui est visée mais il s'agit d'un contre mouvement du pays qui a été colonisateur et qui continue à faire une colonisation à travers la mondialisation, l'exploitation, etc.

Différentes dimensions du choc culturel ont été énoncées qui vont du mini choc au grand choc. Le mini choc est le fait de la personne qui doit chercher un endroit, qui se perd et qui ne sait pas demander son chemin parce que les codes sociaux sont différents. C'est le sentiment d'arriver dans un autre pays pour faire des connaissances, s'enrichir culturellement mais de sombrer dans la perte de confiance de s'installer dans une autre culture. Au niveau des grands chocs, le groupe a cité les interdits, tous les Noirs sont des vendeurs de drogue, par exemple, tous les musulmans sont des poseurs de bombe. Ce type de stéréotype n'est pas le fait de l'individu mais il est stigmatisé par sa provenance. Il y a aussi les chocs culturels au niveau de groupes entiers, certains ont connu la guerre dans leur pays d'origine. Les chocs se passent aussi dans les rapports quotidiens et ils sont quelque part cycliques. Les personnes vont développer des contre attitudes qui vont nourrir la haine suite à des comportements du pays d'accueil qui consistent par exemple à arrêter à la douane systématiquement les voitures conduites par des personnes de couleur.

Les propositions du groupe sont les suivantes :

- 1) Il faudrait une information, une sensibilisation et une formation des fonctionnaires de la ville, de l'Etat et des communes, des policiers et journalistes, de toutes les personnes qui font un service au public ou qui ont des postes à responsabilité. Un participant a cité l'exemple du journaliste qui parle dans un article d'un Portugais qui roulait à 160 km/h, ce qui contribue à impliquer ce type de stéréotype
- 2) Au niveau individuel, il faudrait une assistance, un accueil et une aide aux personnes par rapport à ces déstabilisations qui peuvent aboutir à la maladie psychique ou à la délinquance
- 3) Pour lutter contre les stéréotypes et leur amplification, il faudrait qu'il y ait des cours à l'école pour qu'on comprenne mieux les aspects de la colonisation, de la mondialisation, les différences en terme de religion, de vécu
- 4) Face à l'usage manipulateur des représentations, la façon de nourrir des stéréotypes qui contribuent à retenir un double discours – par exemple par rapport aux personnes sans papier à qui on colle l'étiquette de vendeurs de drogue mais en même temps, on nie qu'ils sont une base pour l'économie – il faudrait prévoir un accueil le week-end par des familles suisses ou familles intégrées pour montrer les valeurs, pour aider à l'intégration, pour que dans le contexte actuel, la religion ne soit pas un obstacle.

## Groupe IV - Migrants et marché de l'emploi

*Rapporteur : M. Ousmane Dianor, économiste, coopération au développement*

Le groupe a parlé du travail qui est la meilleure forme de réalisation sociale. Il a essayé de faire un état des lieux et perspectives à travers l'itinéraire de vie et a relevé les éléments ci-après :

Points de convergence sur l'état des lieux

- Consensus sur le déficit de structure d'accueil en Suisse, non seulement pour ceux qui arrivent mais pour ceux qui cherchent du travail
- La plupart de migrants ont comme premier travail un travail alimentaire (surtout les étudiants) et qui ne correspond pas à leurs qualifications, leur formation, ce qui est un premier motif de frustration
- Discrimination à l'embauche et dans le travail ; à l'embauche, pour qu'un étranger puisse occuper la place d'un Suisse, il faut qu'il ait les qualifications qu'aucun Suisse n'a ; elle s'accompagne d'une discrimination à l'intérieur du travail, le migrant n'a pas la même culture d'entreprise, etc.
- Déficit de protection légale, il n'y a pas en Suisse de loi contre le racisme ; il y a des dispositions légales qui ne permettent en rien de lutter contre le racisme
- Manque de reconnaissance dans le travail ; les gens peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes mais ne feront jamais l'objet d'une promotion
- La seule reconnaissance c'est celle au niveau de l'investissement personnel ; malgré tout, il y a un début de satisfaction personnelle quand il permet aux migrants de trouver du travail
- La précarité absolue pour toutes les personnes sans statut légal
- Problème de transition entre le statut d'étudiant et le moment où il trouve du travail, la préférence étant donnée aux Européens
- Prédominance des sans-papiers dans l'économie domestique
- Certains postes sont réservés aux nationaux (enseignement, journalisme)
- Mobbing : les gens subissent des pressions morales, orales ou psychologiques pour qu'ils quittent leur travail ; on leur complique la vie
- Certaines taxes sont discriminatoires : par exemple, pour les étudiants, il existe maintenant des frais de dossiers ; une autre étudiante a parlé de taxes à l'Office cantonal de la population
- Discrimination académique ; il vaut mieux avoir des diplômes américains ou suisses.

Le groupe a ressorti les propositions suivantes :

- 1) Il vaut la peine de choquer, c'est comme cela qu'on peut changer les choses : il a parlé de plaidoyer, de mobilisation, de sensibilisation et d'information

- 2) Pour que les migrants aient de meilleures conditions de travail, il faut qu'ils aient un salaire adéquat
- 3) Il est nécessaire de travailler sur la mobilisation déjà dans les groupes de migrants : il est vrai qu'il y a un problème de communication entre les différents groupes et continents. Il serait utile de faire des synergies et d'échanger. Il y a des alliances à penser avec certains groupes de pression (partis politiques, associations, Eglises, syndicats, associations des Droits de l'Homme).
- 4) Il faudrait un vrai projet de loi contre le racisme parce que la loi sur l'intégration a le seul rôle de limiter l'intégration
- 5) Valorisation du travail des étrangers en mettant le doigt sur le fait qu'ils amènent une valeur ajoutée en Suisse
- 6) Insister sur l'égalité de traitement à l'embauche
- 7) Demander une formation pour les demandeurs d'asile déboutés
- 8) S'inspirer d'autres expériences, la caravane de l'emploi en France, par exemple
- 9) Pour lutter contre le racisme, il faudrait un booklet qui montre aux étrangers comment réagir s'ils sont agressés
- 10) Favoriser la promotion et la signature de conventions sur les droits des migrants
- 11) Aider à la création d'emplois
- 12) Revendiquer (point focal) l'abolition des permis de travail

### **Groupe V - Echanges culturels**

*Rapporteur : Joaquim Mbomo, membre de la rédaction du magazine « Regards africains »*

Le groupe a mis l'accent sur le fait de s'intégrer dans l'espace suisse dans sa culture, dans sa différence. Il ne s'agit pas de faire des propositions comme si les migrants étaient à l'extérieur mais il faut que cela vienne de l'intérieur de la société suisse.

Le groupe propose les pistes de réflexion ci-après :

- 1) Il faudrait qu'il y ait plus de rencontres communautaires, non seulement entre les étrangers mais aussi avec les Suisses
- 2) Mettre l'accent sur le fait de pouvoir participer à un édifice social auquel le migrant prétend s'insérer : dans la mesure où il y a des difficultés de communication et de dialogue, pour les gens qui arrivent en Suisse, il faut trouver un tissu social développé, un modèle social
- 3) Pour s'intégrer dans la société d'accueil, c'est aussi d'être bien clair sur ses horizons culturels. Cela permet de faire l'inventaire
- 4) Il faudrait créer un espace qui permette une meilleure participation dans le débat citoyen.

- 5) Certaines associations d'émigrants, y compris suisses font des efforts pour intégrer les personnes : il faut leur donner des moyens pour pouvoir expliquer à la société suisse elle-même qu'elle a intérêt à intégrer les étrangers en tant que valeur ajoutée.

## **Groupe VI - Identités et stratégies d'intégration**

*Rapporteur : M. Charly Hernandez, enseignant à l'école secondaire, membre de l'Association KAKKAMPI et chercheur en sciences humaines et sociales*

Le groupe s'est penché sur cinq points :

- 1) Il a relevé l'importance de l'intégration, selon la raison de départ, économique ou conflit. Dans leurs conditions d'arrivées, les émigrés rencontrent des difficultés surtout linguistiques et économiques mais également culturels. Le choc culturel est plutôt défini comme un manque de temps de réaction par rapport à un stimulus trop grand qui mène à une crise d'identité qui ne colle pas à l'image qu'ils avaient du lieu d'accueil. Cette crise d'identité par manque de repères et de connaissance des structures locales donne la nostalgie à ces immigrés, le mal du pays. Ils ne sont pas favorables à l'intégration et donnent une image de victimes.
- 2) Parmi les éléments constitutifs de l'intégration, les participants au groupe ont pensé à la cohabitation, la tolérance, le partage, une bonne communication : ressentir l'autre et la différence comme une richesse, pratiquer les valeurs sociales du pays d'accueil et revendiquer le droit de choisir où l'on veut vivre. Cela soulève des questions très importantes : jusqu'à quel point tolérer la différence, comment réellement peut-on créer un bon dialogue, comment se présentent les étrangers, est-ce que la mobilité est possible ?
- 3) Du côté du pays d'accueil, les barrières de l'intégration sont considérées comme un phénomène global. Il y a des caractéristiques internationales mais le facteur de la classe sociale va permettre plus facilement l'intégration. Il y a aussi une discrimination légale, plus subtile, politico-administrative : c'est la non-reconnaissance des titres universitaires et autres. Même avec le permis C, le sentiment d'isolement reste, la stigmatisation de l'immigré demeure. Du côté des immigrés, les barrières se situent au niveau de la langue, du manque de savoir-faire local, des dispositions personnelles à l'ouverture qui freinent la participation et mènent à la marginalisation. Un élément important est la peur des deux côtés. L'immigré ne peut pas contrevenir à la loi, il y a une indifférence qui s'installe des deux côtés par rapport à la question de l'intégration.
- 4) Un autre problème majeur est lié au fait qu'une grande partie de la famille. Souvent, les immigrés partent du pays pour fuir un groupe social, le groupe familial, pour réussir comme individu et ils retrouvent dans la configuration sociale qu'ils voulaient fuir chez eux. Le groupe a identifié trois petits sous-groupes qui ne veulent pas s'intégrer, les jeunes, ceux qui ont connu un succès social et ceux qui se définissent eux-même comme temporaires.
- 5) Parmi les moyens d'intégration, le groupe voit les éléments ci-après :
  - Travailler dans le sens d'une liberté d'esprit plus large
  - Exiger que les lois soient plus transparentes
  - Créer des espaces de rencontre pour améliorer la connaissance de l'autre, dans les écoles, les associations dans les quartiers
  - Valoriser le statut par les salaires
  - Régulariser les sans-papiers
  - Donner le droit de vote

- Œuvrer pour que tout le monde participe à des forums
- Ne pas oublier que la catégorisation de l'autre peut être dangereuse
- Donner une image plus réelle de la vie des immigrés à Genève

## **Groupe VII - Implications citoyennes des étranger-E-S**

*Rapporteur : Patricia Ayion, vice-présidente et responsable du volet social au Forum des étrangères et étrangers de Lausanne.*

Le groupe VII a fusionné avec le groupe VIII – Rôle des associations migrantes dans la mesure où il a été constaté que les enjeux étaient les mêmes

### Etat des lieux

- La nouvelle loi sur l'intégration renforce les différences entre les migrants, les différences entre les familles et les différences de traitement : elle engendre une discrimination entre les communautés européennes et extra européennes. Le groupe a fait le constat d'un manque de participation des étrangers dans les débats : il faut aussi être partie prenante de la vie sociale et politique. Il a mentionné aussi la loi sur naturalisation et s'interroge de savoir pourquoi les Suisses sont contre.
- Il a recensé différentes stigmatisations des étrangers, quelques stéréotypes : un voleur est toujours étranger. Il a aussi constaté une discrimination à partir de l'origine communautaire. Une personne a fait part de son épuisement dans la lutte pour un droit à la reconnaissance. Le résultat est un manque d'envie de s'impliquer dans la vie sociale et politique. Il y a ensuite la difficulté de travailler en commun. Parmi les professionnels dans les mouvements de la migration, on observe un manque d'adaptation dans une société multiculturelle. On constate aussi une difficulté pour les étrangers à accéder à un travail dans les institutions officielles

### Propositions individuelles

- Certains participants ont clamé leur volonté de ne plus être considérés comme des étrangers mais comme des Suisses
- D'autres ont fait remarquer que les étrangers ne devraient pas systématiquement montrer leur propre culture, leur folklore considéré comme ayant un effet négatif, mais davantage participer à des débats comme celui-ci.

### Propositions consensuelles

- 1) Un acquis des droits politiques donnera une reconnaissance officielle aux étrangers. A titre d'exemple positif de la part de la société d'accueil, une conseillère communale avait suggéré d'écrire un mot de bienvenue à tout nouvel immigrant dans la commune.
- 2) Il faudrait créer un espace des les journaux pour donner la parole à différents groupes, mettre des locaux à disposition pour s'exprimer, fédérer les différents groupes pour abolir les différences sociales de statut, que ce soit des NEM, des sans-papiers ou des personnes avec un permis légal
- 3) Créer un bureau d'orientation pour les migrants pour savoir où s'adresser pour avoir des informations et comment obtenir de l'aide, l'accès à l'éducation. Il faudrait aussi que les étrangers aillent à la rencontre des citoyens suisses.

- 4) Penser à intégrer les étrangers dans les structures de travail social, qu'ils organisent eux-mêmes des rencontres thématiques.
- 5) Pour lutter dans le sens d'une intégration politique des étrangers, veiller à la visibilité des associations d'étrangers vis-à-vis des médias et du public
- 6) Renforcer ou créer des organes consultatifs des étrangers, que les étrangers puissent lancer des pétitions. Impliquer les étrangers dans les centres de loisirs et utiliser leurs ressources. Mettre en parallèle les urnes non-officielles pour les étrangers qui n'ont pas le droit de vote
- 7) Renforcer l'apport culturel dans la mesure où il n'est pas question de renier sa culture. Renforcer la formation et faire un sondage auprès des migrants en leur demandant quelles sont leurs préoccupations et comment ils pensent participer aux décisions

### **Groupe VIII - Rôle des associations**

*Rapporteur : Denise Efionayi, cheffe de projet et directrice adjointe du Forum Suisse pour l'étude des migrations*

#### Constats

- Dans la mesure où les migrants ont peu de droits civiques, l'importance des associations pour faire entendre leur voix et leurs intérêts est primordiale. Ces dernières sont confrontées à de nombreuses difficultés dues à la diversité des cultures, des statuts et permis. Leurs intérêts divergent également.
- Souvent, les associations ont des ressources précaires. Il y a une grande mobilité et les personnes qui s'investissent sont souvent épuisées.
- La situation à Genève est plus favorable qu'en Suisse. Il y a un consensus sur la participation
- Les associations sont parfois quelque peu dépendantes des oeuvres d'entraide et il y a un certain paternalisme

#### Propositions

- 1) La première est partie d'une boutade d'un participant : « *Arrêtons de faire les bouffons, les danses, le folklore, etc. !* ». Il faut de la culture mais aussi une implication citoyenne. Il ne faut pas se limiter à cet aspect un peu folklorique
- 2) Pour se faire entendre, vu la diversité des communautés, il faut se fédérer. La Commission fédérale des étrangers met à disposition des fonds pour les projets d'intégration sur la base de critères précis. Il est difficile de les obtenir surtout lorsqu'il s'agit d'associations qui ne sont pas fédérées dans les oeuvres d'entraide suisse. La proposition est qu'un fonds soit réservé spécialement aux associations migrantes pour qu'elles puissent présenter des projets à elles seules.

- 3) Demander que le BIE mette une liste à disposition avec les noms de spécialistes de certaines thématiques dans la mesure où il est difficile de trouver certains interlocuteurs.
- 4) Ouvrir l'accès du BIE service le soir et le week-end et notamment le service de soutien à la formulation de projets d'intégration.
- 5) Proposer que dans le cadre de l'agenda 21 sur le développement durable, on prévoie des fonds spéciaux pour les projets d'intégration
- 6) Augmenter la représentation des migrants dans la commission consultative, que la parité avec la population genevoise vis-à-vis de l'Etat soit respectée.

*Mme Hess remercie les groupes de travail et passe la parole à M. Joseph [...] pour une première synthèse.*

## **Partie V - Propositions finales**

### **Synthèse des travaux de la journée**

M. Joseph Apedo souligne en préambule qu'il n'est pas facile de synthétiser le travail de cette journée. D'autre part, comment s'y prendre sans dire merci, sans saluer la générosité de tous les participants, l'investissement en temps matériel, humain, et spirituel qui a permis de produire ces réflexions, ces échanges et aussi de tracer les horizons pour les migrants dans la perspective de leur intégration. Il ressort que les trajectoires des migrants sont multiples. Ainsi, il y a diverses histoires et quand on arrive en Suisse, dans le pays d'accueil, on retrouve d'autres cultures et on doit négocier. Chacun, dans une certaine mesure, essaie de s'adapter. Il appartient aux communautés étrangères de construire cet espace public en Suisse et de tout mettre en œuvre pour dégager la reconnaissance de l'autre. Le migrant veut être reconnu comme étant dans ses droits, la société qui l'accueille aussi et les uns et les autres doivent rentrer dans cette dynamique de marcher ensemble. C'est pourquoi les énoncés émis par les différents intervenants et groupes permettent de dire que cette plateforme a permis d'avoir une base pour se connaître, se reconnaître et s'adresser aux autres associations, à la société politique, aux organisations de la société civile pour qu'ensemble on puisse construire et affermir la société suisse qui doit être grandie par les contributions personnelles des immigrants.

Mme Mauriane Ongolo ressort ensuite quelques mots clés transversaux de la journée :

- Marché du travail
- Politiques fédérales
- Statuts et exploitation
- Information pour mieux accompagner les migrants
- Formation des fonctionnaires
- Reconnaissance des diplômes, des compétences et des potentiels
- Témoignages identitaires et non pas réduits à du folklore
- Discrimination
- Mobilisation, agir, réagir, s'organiser, se faire connaître, témoigner continuellement
- Alliances entre associations, se fédérer
- Faire porter haut la voix

## Lecture de la déclaration

[.....]

## Débat final

Un participant exprime le souhait que des tables rondes aient lieu plus régulièrement. Il conviendrait de mettre une recommandation dans ce sens dans la déclaration.

Mme N'Diaye ne pense pas que le travail du jour sera un forum de plus. Il a été décidé de créer un comité de suivi et ses membres tiendront les participants informés de son agenda et de son planning.

Une participante voit beaucoup d'espoir après cette journée. Elle souhaiterait avoir une pensée particulière pour les enfants, notamment des travailleurs sans statut légal. Que fait le BIE pour eux, quel est l'avenir de ces enfants qui doivent souffrir de traumatismes psychologiques ?

Un participant déclare avoir assisté à tant de réunions avec de belles promesses qu'il espère cette fois-ci que les migrants prendront conscience qu'il est en train de se passer quelque chose. Il les invite d'ores et déjà à participer à la réunion du 30 avril pour que la voie étrangère soit entendue.

M. Dogui saisit l'occasion de remercier les organisateurs de la journée de l'avoir invité à y participer. Dans le travail en atelier, tout le monde a été très choqué de voir ce qui se tramait au plan institutionnel. Il est temps d'avoir une mobilisation pour que la Suisse qui tient tant à son image commence de craindre qu'elle ne soit écornée. Il n'y a pas d'autre moyen que la mobilisation, une présence dans la rue pour interpeller le peuple suisse. Dans un territoire qui reste dans le respect des droits humains, Institutionnaliser une sorte d'apartheid de citoyens de quatrième zone est inconcevable. Il ne s'agit pas de jeter l'opprobre mais de réagir avant qu'il ne soit trop tard, avant que des lois ne soient prises. Il faut donc interpeller les Suissesses et les Suisses sur la nécessité de vivre ensemble. Pour que ce message passe, Il faut qu'il y ait cette coordination entre les migrants avec la ferme volonté d'être une force de propositions. Le plus important est de prendre à témoin les pays au-delà de la Suisse en leur montrant ce qui va arriver.

M. Keder rappelle également que la situation au Québec est un aboutissement de trente ans de lutte. La SANQI a dû faire face aux permis de travail, aux renvois massifs, aux personnes discriminées et il a eu la chance d'avoir une charte des droits et libertés. Ces droits et libertés ont été inclus dans la Constitution. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une seule charte mais de dix, l'une fédérale et neuf provinciales. Pour parvenir à ce résultat, il n'y a rien de plus significatif que le militantisme des gens sur le terrain. Les groupes doivent s'unir, c'est la seule façon de revendiquer. M. Keder reste à disposition de la plateforme pour toute aide future au travers du site Internet du SANQI.

Une participante souhaiterait savoir comment lutter contre la peur, peur de l'étranger dans la société d'accueil, peur aussi d'être assimilé. Comment dans ces conditions faire comprendre conscience aux migrants qu'ils doivent se mobiliser ?

M. Keder souligne que la peur est un sentiment qui lui est inconnu. Au cours des trente dernières années, il a dû affronter la police, brandir des pancartes, trouver des astuces pour éviter les affrontements. Si la bataille a été gagnée, c'est précisément que le SANQI a voulu démontrer que la peur devait être vaincue.

### **Clôture du forum**

*Le forum est clos à 18h30 avec les remerciements pour le travail accompli. La Plateforme convie les participants à une réunion le 24 mars prochain à 20h00.*

\* \* \* \* \*

em/28/03/04